

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

LOGICIELS COMPTABLES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 71 18 03 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation**

LOGICIELS COMPTABLES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'intégrer les compétences essentielles des métiers de la comptabilité (traitement des données, utilisation des logiciels adaptés) afin :

- ◆ d'exécuter les différentes tâches comptables d'encodage et d'établissement ;
- ◆ de développer des attitudes professionnelles (autonomie, rigueur, règles de déontologie,...).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en compléments de comptabilité générale,

- ◆ de réaliser, avec un logiciel comptable, un exercice (résultat, bilan, régularisation) complet depuis l'ouverture des comptes jusqu'à la fin d'exercice, en assurant la tenue des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels ;
- ◆ d'en tirer des conclusions sur la situation de l'entreprise ;

en éléments de comptabilité analytique,

face à une situation-problème simple de comptabilité analytique, en utilisant les ressources informatiques disponibles,

- ◆ d'identifier les charges et de les différencier ;
- ◆ d'établir les coûts de revient ;

en éléments de fiscalité TVA,

face à une situation-problème relative aux procédures et aux règles d'une gestion T.V.A.. pour une entreprise et en tenant compte des principes légaux fondamentaux y afférents :

- ◆ de déterminer le type d'assujettissement et les opérations assujetties ;
- ◆ d'établir une déclaration à la T.V.A. de manière complète et conforme à la législation ;

en éléments de fiscalité - impôts directs,

- ◆ soit de rassembler les éléments nécessaires à la déclaration à l'I.P.P. et au calcul de l'impôt, soit d'identifier clairement les éléments nécessaires à l'établissement de la déclaration à l'impôt des sociétés ;
- ◆ d'identifier les procédures mises en place par l'administration fiscale.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « COMPLEMENTS DE COMPTABILITE GENERALE », « ELEMENTS DE COMPTABILITE ANALYTIQUE », « ELEMENTS DE FISCALITE : T.V.A » et « ELEMENTS DE FISCALITE : IMPOTS DIRECTS » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Logiciels comptables : laboratoire	CT	S	64
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser un exercice comptable en mettant en œuvre les fonctions avancées du module de comptabilité générale du logiciel comptable, notamment :
 - ◆ l'automatisation de la saisie des écritures répétitives dans les différents journaux et comptes (« écritures d'abonnement »), en particulier pour les salaires,
 - ◆ l'utilisation d'écritures de simulation,
 - ◆ l'utilisation des répartitions analytiques ;
- ◆ d'exécuter au moyen de logiciels adaptés des travaux extra - comptables, tels que :
 - ◆ des tableaux d'amortissement des immobilisés,
 - ◆ des calculs d'annuités d'emprunt,
- ◆ et d'intégrer leurs résultats dans le logiciel comptable utilisé ;
- ◆ de résoudre des problèmes simples de gestion de stocks par la mise en œuvre de ressources appropriées d'un logiciel de gestion de stocks :

- ◆ mise en place d'une structure adaptée au problème posé,
- ◆ établissement et mise à jour des fiches de stocks,
- ◆ édition des situations ponctuelles ;

- ◆ d'appréhender les possibilités d'un module de « liaison bancaire » afin de :
 - ◆ procéder aux virements bancaires ;
 - ◆ suivre l'évolution des comptes financiers ;
 - ◆ permettre le contrôle des encaissements et leur imputation comptable.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
face à des données comptables d'un exercice et à un environnement informatique,

- ◆ d'appliquer les procédures comptables adéquates ;
- ◆ d'assurer le suivi des travaux en exploitant d'une manière appropriée les ressources des logiciels adaptés ;
- ◆ de présenter les documents légaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le sens de l'organisation,
- ◆ le niveau de précision,
- ◆ la prise en compte des règles de déontologie.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.